

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU BUDGET

Adresse de Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget à l'occasion de l'ouverture de l'atelier de sensibilisation sur la reforme de passation des marches publics en République Démocratique du Congo.

- Monsieur le Chef de Projet et Représentant du Secrétaire Général du COMESA ;
- Messieurs les participants ;
- Distingués invités.

Avant toute chose, je tiens à souhaiter à tout le monde qui est présent dans cette salle, mes meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et de plein succès dans toutes vos entreprises au cours de cette année 2008.

Comme vous le savez, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a entrepris plusieurs réformes en vue d'assurer une bonne gouvernance dans la gestion de l'Etat.

Parmi celles-ci, figure la gestion des finances publiques qui en constitue le volet le plus important.

Dans la gestion des finances publiques, les procédures de passation des marchés publics attirent l'attention particulière du gouvernement surtout que les décaissements relatifs aux marchés publics représentent plus de 60% des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Au lendemain de la reprise de la coopération structurelle avec les Institutions de Breton Woods, une mission de la Banque Mondiale a séjourné à Kinshasa, aux fins de faire un diagnostic sur le système congolais de passation des marchés.

Au terme de cette mission, il s'est révélé nécessaire de procéder à une réforme de notre système de passation des marchés.

L'objectif principal était de proscrire le recours systématique aux marchés de gré à gré et de privilégier l'adjudication publique ou l'appel d'offre pour assurer la transparence et l'équité dans le traitement des dossiers des marchés publics.

En effet, les experts de la République Démocratique du Congo et de la Banque Mondiale, suite à une expertise commune, se sont rendu compte que l'Ordonnance n° 69-054 du 5 décembre 1969 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures, de transports et prestation régissant jusqu'à ce jour le système de passation et de contrôle des marchés publics dans notre pays étaient devenus obsolètes.

Il faut reconnaître que la coopération dans la réforme des marchés publics a intéressé non seulement la Banque Mondiale mais aussi d'autres partenaires tels que la BAD et le COMESA qui ont déjà eu à organiser de ateliers en vue du même objectif.

Au niveau interne, devant adapter notre système des marchés à ceux existant dans d'autres pays, le Président de la République a signé le décret n° 04/090 du 13 octobre 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la commission de réforme du système de passation des marchés publics, en sigle « COREMAP » qui a pour mission la préparation, l'encadrement, la mise en oeuvre et le suivi de réforme du système de passation des marchés publics de la République Démocratique du Congo.

A ce moment précis, le projet de nouveau code des marchés publics de la République Démocratique du Congo, qui a bénéficié, lors de sa rédaction, des expériences d'autres pays se trouve au niveau du gouvernement pour sa dernière relecture avant sa transmission au parlement.

Aujourd'hui, les participants qui sont invités à cet atelier de réforme de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo travailleront en collaboration avec la couverture du COMESA, qui est une organisation régionale créée depuis 1994 et à laquelle notre pays est affilié.

Tout en exprimant ma gratitude envers la délégation du COMESA pour avoir permis le déroulement de cet atelier, je recommande à tous les participants de travailler dans la perspective de réalisation des objectifs relatifs aux directives du COMESA sur la passation des marchés publics données par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du COMESA en mars 2003, à KHARTOUM.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'atelier de sensibilisation sur la réforme de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo et vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 06 février 2008

Adolphe MUZITO